

15ème législature

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Question N° : 31821 | De M. Jean-Marie Fiévet (La République en Marche - Deux-Sèvres) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Jeunesse et engagement | | Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse |
| Rubrique > numérique | Tête d'analyse > Le renforcement de la cyberdéfense | Analyse > Le renforcement de la cyberdéfense. |
| Question publiée au JO le : 11/08/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de la jeunesse et de l'engagement, sur le renforcement de la cyberdéfense. À l'heure où les attaques informatiques sont susceptibles de porter à tout moment gravement atteinte aux intérêts de la Nation, le pays doit adapter sa posture de cyberdéfense. Les populations les plus jeunes étant les plus exposées aux outils numériques, il est certain qu'il faut apprendre les bonnes pratiques et les mesures à appliquer en cas de crise. Puisqu'elles n'en maîtrisent pas toujours les dangers, il est essentiel de les sensibiliser, et il l'interroge donc sur les modules mis en place par l'éducation nationale pour renforcer les citoyens en devenir sur la sécurité numérique.